

Communiqué de l'Association Nationale des Élus du Sport : Demande d'harmonisation pour une continuité pédagogique entre les protocoles sanitaires du Ministère de l'Education nationale et du Ministère des sports.



Mesdames, Messieurs,

Chers Adhérents,

A l'occasion de la rentrée scolaire et sportive, ce sont **12 millions d'élèves et 16 millions de licenciés** repris leurs activités.

Avec la crise sanitaire qui dure depuis 18 mois, l'enjeu de la saison sportive 2021/2022 pour les associations est **cruciale pour leur avenir**.

Pour les scolaires, le Gouvernement a décidé de **ne pas appliquer de pass sanitaire** avec un protocole niveau 2 qui correspond à une pratique sportive autorisée avec contact en extérieur et sans contact en intérieur (primaire, collège, lycée), les universitaires (qui sont majeurs) ayant un régime spécifique qui autorise toutes les pratiques sans pass sanitaire et avec contact.

Alors que la pratique sportive pour les mineurs s'effectue en milieu associatif avec contact (intérieur et extérieur) et avec le **pass sanitaire à partir du 30 septembre**.

Cette **absence d'harmonisation et cette dualité** entretenue des protocoles des Ministères de l'Éducation Nationale et des Sports pour les mineurs crée de grandes **incompréhensions et des incohérences** sur le terrain pour les propriétaires, gestionnaires des installations ainsi que pour les bénévoles des associations.

A titre d'exemple, un enfant à 16h dans un gymnase peut pratiquer du handball en EPS sans pass sanitaire sans contact, et à 18h même endroit et même pratique, il devra présenter le pass sanitaire le 30/09 et pouvoir jouer avec contact.

A ce titre le dernier point d'étape effectué lors du webinaire du 1er septembre sur la rentrée sportive a **confirmé la confusion et l'incohérence de ces deux dispositifs** avec un nombre important des questions soulevées sur la pratique scolaire et leurs impacts sur la pratique associative.

Ces questionnements **créent une situation néfaste** pour la rentrée sportive pour les associations, mais aussi pour la pratique à l'UNSS dans bon nombre de collectivités (brassage important).

Les collectivités locales, comme le secteur sportif, ont fait preuve **de responsabilité quant à l'application des gestes barrières** pour freiner la pandémie ainsi que la promotion et la massification de la vaccination des français pour leur protection.

Nous avons également réussi à démontrer que les activités physiques et sportives étaient **incontournables pour les citoyens français pour leur santé mentale et physique**, et cela participait au renforcement de nos défenses immunitaires.

C'est la raison pour laquelle, les signataires font part des propositions suivantes :

Au nom de la continuité pédagogique et éducative entre le Ministère de l'Education Nationale et le Ministère des sports, nous demandons **une harmonisation, une mise en cohérence et une continuité** entre les protocoles du Ministère de l'Education Nationale et le Ministère des sports.

Concernant la récurrence des contrôles du pass sanitaire, nous proposons un **assouplissement pour permettre de contrôler une seule fois** le pass sanitaire des personnes avec un schéma vaccinal complet de reconnaître leur engagement pour se protéger et protéger leurs proches.

En prenant en considération le secret médical, le pass sanitaire européen permettant de confirmer le schéma vaccinal complet, pourrait être une solution.

Sans ces nouvelles mesures, il est à craindre **un nouvel impact sur la baisse des adhésions au sein des associations**, notamment à partir du 30 septembre, date de mise en place prévisionnelle du pass sanitaire pour les mineurs, après deux saisons marquées par la crise sanitaire.

Selon les remontées de terrains lors des nombreux et récents forums des associations, cet impact sera **davantage marqué dans les territoires ruraux ou les territoires des Quartiers Politique de la Ville**, où les taux de vaccination sont moins élevés.

Ces propositions vont aussi dans le sens du **succès espéré du dispositif pass'sport** qui doit aider à la délivrance de licences de ces mêmes mineurs dans les associations.

C'est en utilisant la vaccination et l'harmonisation des protocoles que nous **réussirons collectivement** cette rentrée sportive.

Nous appelons donc le Ministère des sports a profité de la clause de revoyure de ce **15 septembre** des protocoles pour engager cette indispensable harmonisation.